

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 28 février 2022

[REDACTED]

OBJET : Réponse – Demandes d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2022-20, 2022-21 et 2022-25

Monsieur,

La présente est en réponse à vos demandes d'accès aux documents datées du 11, 13 et 15 février 2022.

Demande 2022-20 :

« Est-ce que l'INSPQ a déjà été mandaté pour fournir une étude pour la mise en place de ce passeport vaccinal, si oui, cette étude est-elle disponible?

Dans le cas contraire, quels seront les paramètres étudiés pour produire une telle étude, dans la mesure où M Dubé semble vouloir dire que l'INSPQ sera mis à contribution pour produire une étude approuvant la suspension dudit passeport et qu'il devra le faire en prenant en considération que le variant Omicron est venue changer la donne et qu'il est possible que le passeport ne soit scientifiquement parlant, pas une mesure valide pour contenir la transmission. »

Réponse : L'Institut national de santé publique du Québec n'a pas été mandaté sur cette question et ne détient donc aucun document en réponse à votre demande.

Demande 2022-21 :

« Dans cet article de Reuters, publié le 11 février 2022, il est mentionné que lors d'un test PCR, de l'ADN pouvait être récolté.

Premièrement, cela est-il un fait avéré?

Deuxième, l'INSPQ a-t-il d'une quelconque façon procédé à la collecte et/ou au stockage, ou encore au transfert de ces données, à un autre entité du gouvernement du Québec? »

...2

Réponse : Tous les échantillons prélevés pour faire des tests PCR contiennent de l'ADN. Toutefois, aucune donnée relative à l'ADN humain n'a été analysée puisque seul le matériel génétique viral des échantillons a été amplifié. Les échantillons testés au Laboratoire de santé publique du Québec sont entreposés dans ses congélateurs, tout comme ceux de la Biobanque de SRAS-CoV-2, propriété du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Demande 2022-25 :

« L'efficacité du passeport sanitaire est très solide sur plan scientifique »
-Dr Luc Boileau, 15 février 2022

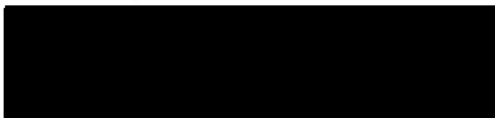
Or, cette affirmation est-elle supportée par une quelconque étude, actuelle ou passée, fait par l'INSPQ? »

Réponse : L'Institut n'a pas été mandaté par le MSSS pour réaliser d'études sur le passeport sanitaire.

Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,



Julie Dostaler
Secrétaire générale

p. j. - Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2022-8302, 2022-8309, 2022-8313